



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13748</b>	De <b>M. Arthur Delaporte</b> ( Socialistes et apparentés - Calvados )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> > Plan de sécurité routière pour les enfants	<b>Analyse</b> > Plan de sécurité routière pour les enfants.
Question publiée au JO le : <b>12/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Arthur Delaporte appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les progrès restant à réaliser sur la sécurité routière pour les plus jeunes. Depuis 2013, l'Europe a entamé la transition vers une nouvelle norme plus exigeante pour les constructeurs de sièges-auto. Si ce niveau supplémentaire d'exigence est bienvenu, il doit s'accompagner de pédagogie pour aider les parents à choisir le siège qui correspond à leur enfant et surtout à l'installer. En effet, une étude de l'association Prévention Routière de 2019 a mis en lumière que deux enfants sur trois sont mal attachés en voiture. Aussi, il l'interroge sur le plan qu'envisage le Gouvernement afin de garantir la sécurité de tous les enfants en voiture.